Charte de l'ACEPP

initiatives parentales

LES INITIATIVES **PARENTALES**

SONT DES COLLECTIFS DE PARENTS

CITOYENS, ACTEURS ET SOLIDAIRES

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- o les initiatives parentales reliées au sein de l'ACEPP cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions;
- o elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- o elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnel-le-s les élus et les institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'ACEPP permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions.

Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

LES INITIATIVES **PARENTALES**

S'INSCRIVENT DANS UNE ÉTHIQUE

DE RECONNAISSANCE DE LA PLACE

ET DU RÔLE DES PARENTS

DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

Les initiatives parentales, reliées au sein de l'ACEPP, refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- o elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- o elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- o elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
 - o elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles
 - à l'extérieur sans leur autorisation;
 - o elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle.

LES INITIATIVES PARENTALES

SE CONSTITUENT EN RÉSEAU

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'ACEPP, pour construire des espaces de coéducation parents-professionnels-élusinstitutions, et promouvoir la place et le rôle des enfants et des parents.

